

CHUZELLES

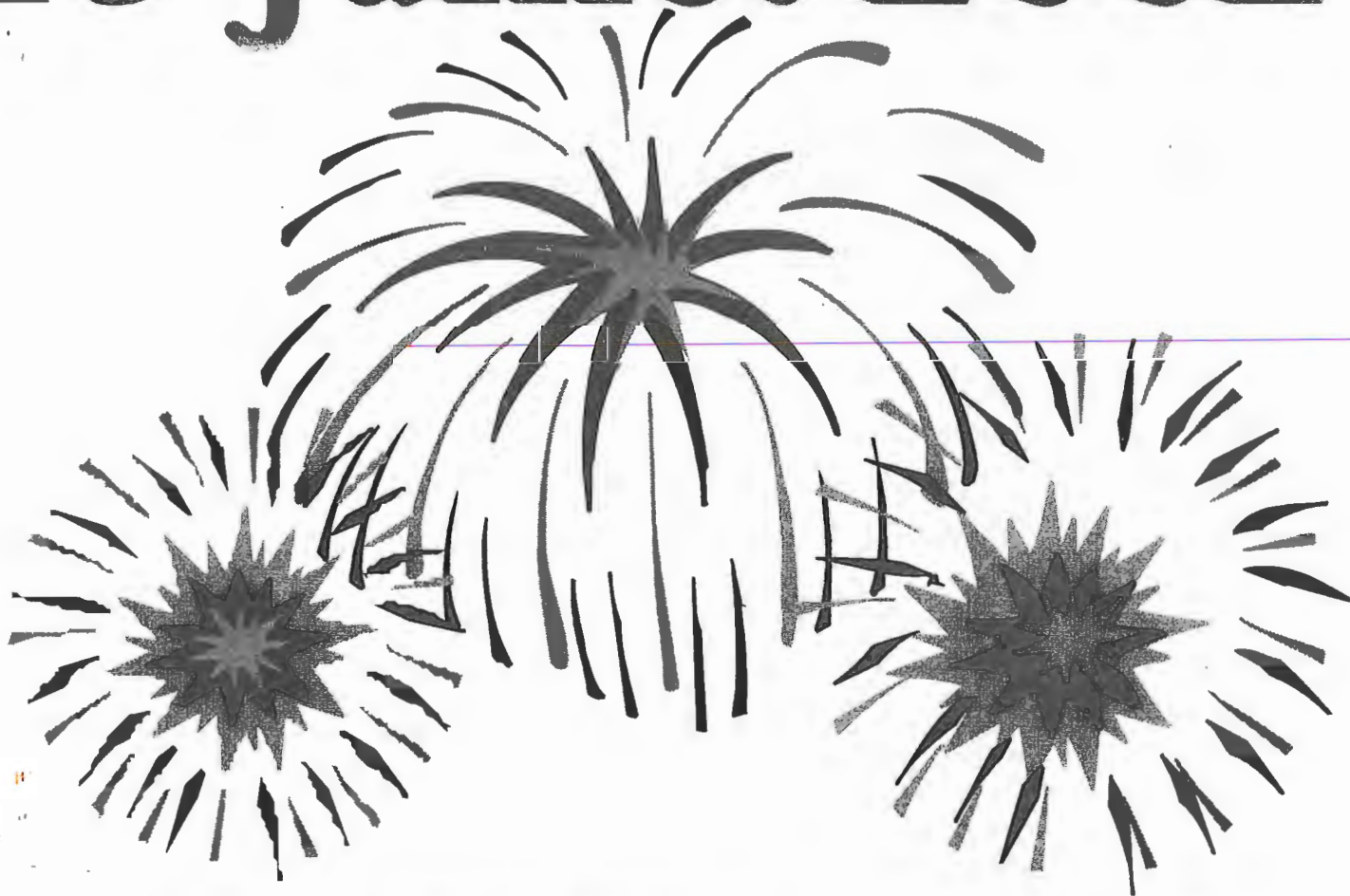
informations



mai – juin 2002

n° 60

13 juillet 2002



Le 13 juillet 2002 à 22h30, à Luzinay, un **GRAND FEU D'ARTIFICE** sera organisé par les municipalités de Chuzelles et Luzinay

En 2003 ce feu d'artifice aura lieu à Chuzelles

Venez nombreux admirer ce spectacle

Le mot du maire

L'été est arrivé, période privilégiée où les jours sont longs, chauds et où l'on apprécie la douceur de vivre dans l'atmosphère tranquille de notre village.

Chacun pense au départ en vacances et il nous paraît judicieux de rappeler quelques consignes de sécurité :

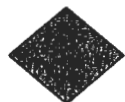
- autour des piscines pour les jeunes enfants
- contre d'éventuels cambriolages dont il faut se protéger plus encore en cette période
- sur la route, en respectant la limitation de vitesse et en sachant adapter sa vitesse en fonction de la configuration de la voie (profil, végétation, visibilité) mais également en fonction de son état : forte chaleur ramollissant le bitume, travaux d'entretien (sablage, gravillonnage), boues ou limons dus aux orages et de sa forme physique (surmenage, fatigue)

N'oublions pas non plus que nos routes et chemins sont également empruntés par des piétons et des cyclistes, qu'ils nous faut respecter.

En ce qui concerne plus particulièrement les employés communaux et la municipalité, l'été est aussi le temps d'organiser les travaux dans les écoles qui sont libérées à cette époque (rafraîchissement et entretien, installation d'un préfabriqué pour la maternelle) ainsi que les grands nettoyages d'été.

Cette année, quatre jeunes Chuzellois viendront renforcer pour un mois l'effectif communal.

Bonne détente, bonnes vacances à chacune et chacun d'entre vous, petits et grands.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2002

L'an deux mille deux, le vingt quatre mai, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2002

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO.

Mmes : AURIC, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO
C. BOREL donne pouvoir à E. AURIC

SECRETARE : Annie GODET

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'avoir une pensée pour Monsieur Charles AGRAIN décédé le 17 mai 2002 . Il fut conseiller municipal de Chuzelles de 1989 à 1995.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2002

Le compte-rendu de ce conseil municipal est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention.

◆ Délibérations

1- Taux des 3 taxes

Afin de maintenir l'équilibre du budget communal, les membres du Conseil Municipal sont appelés à se

prononcer sur une augmentation éventuelle des taux des différentes taxes pour l'année 2002

Actuellement, les taux appliqués sont les suivants :

- taxe d'habitation : 10.69 %
- taxe foncière (bâti) : 14.26 %
- taxe foncière (non bâti) : 56.10 %

Pour information, Monsieur le Maire donne lecture des taux moyens communaux 2001 suivants :

Au niveau national

- taxe d'habitation : 13.56 %
- taxe foncière (bâti) : 17.28%
- taxe foncière (non bâti) : 41.29%

Au niveau départemental :

- taxe d'habitation : 12.16 %
- taxe foncière (bâti) : 24.02%
- taxe foncière (non bâti) : 52.51%

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 5 %, il passera donc de 10.69 à 11.22 %.

Le taux des autres taxes demeure inchangé.

2- Produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Il y a lieu de fixer le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2002.

Pour information, le montant des participations communales s'élève comme suit :

- ONYX coût annuel pour une collecte hebdomadaire : 36 000 €
- SYVROM :
 - le Centre d'Enfouissement Technique à : 11200.02 €
 - la collecte sélective à : 12 544.35 €
- SITOM pour la déchetterie: 31 972 €.

Jusqu'à présent le produit de la taxe correspondait au coût de la collecte (Onyx) et de la participation au Centre d'Enfouissement Technique.

Après délibération et à l'unanimité, il est décidé de garder le même mode de calcul pour l'année 2002, le produit s'élèvera donc à 47 200 €.

Une réflexion devra être menée dans le cadre du transfert total ou partiel de cette taxe à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

3- Frais de transport pour sorties scolaires

Monsieur le Maire informe les membres présents que lors du vote du budget primitif communal 2002, une enveloppe de 700 € a été prévue sur le compte 6067 pour participation aux frais de transport lors de certaines sorties scolaires.

La classe de CE 2 a organisé une sortie scolaire en début d'année et demande une participation financière de la commune pour couvrir les frais de transport.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents décident d'octroyer la somme de 69 € (pris sur l'enveloppe de 700 €) à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour participation aux frais de transport de cette classe.

4- Participation communale aux différents syndicats

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à approuver les différentes participations versées aux syndicats suivants :

* Sur le budget communal :

- SITOM : 31 972 €
- SISLS :
 - . frais de fonctionnement : 37 532.80 €
 - . remboursement toboggan : 1 879.80 €
 - . travaux de rénovation : 3 248.16 €
 - . terrain grand jeu : 3 628.98 €
- SYNDICAT DES 4 VALLEES :
 - . fonctionnement : 585.15 €
 - . investissement : 6 496.24 €
- SIRCAT : 464 €
- SICOGEC : 2287 €

* Sur le budget assainissement (M49) :

- SYSTEPUR :
 - . investissement : 9 855.81 €
 - . exploitation : 4 546 €
 - . transit : 2 600 €

A titre indicatif, les charges transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

- SYVROM :
 - . CET St Alban : 11 200.02 € CET
 - . collecte sélective : 12 544.35 €

Les différentes participations demandées sont acceptées à l'unanimité.

5.-Participation raccordement à l'égout

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le coût moyen de raccordement que règle la commune à l'entreprise est nettement supérieur à la participation versée par le propriétaire du logement raccordé à la commune. Cet état de fait explique en partie le déficit du budget assainissement qui est réparti sur l'ensemble des Chuzellois.

Afin d'essayer de combler ce déficit, les membres présents émettent à la majorité par 15 voix pour et 3 abstentions un avis favorable pour appliquer une augmentation de la participation au raccordement à l'égout.

Les participations seront donc les suivantes :

- pour les constructions neuves : 2440 € au lieu de 2287 €
- pour les constructions anciennes : 915 € au lieu de 762 €

6- Tarif repas au restaurant scolaire

Monsieur le Maire propose aux membres présents de réviser le tarif du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2002-2003.

Il est décidé de procéder à l'augmentation maximum autorisée par la loi. Dès réception de la circulaire préfectorale qui devrait intervenir fin juillet, le taux d'augmentation définitif sera confirmé par une délibération.

7- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le Syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit 153 €
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué
- que la redevance due au titre de 2002 soit fixée au prorata de la période restant à courir à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

◆ Compte-rendu des commissions

Point sur le futur préfabriqué de l'école maternelle

A la demande de la Municipalité, des représentants du Conseil Général sont venus sur place pour étudier l'emplacement du futur préfabriqué et les modalités d'installation.

Les services du Conseil Général ont en charge :

- la fourniture du préfabriqué
- la mise en place
- l'installation du chauffage
- l'électricité.

La commune a à sa charge :

- tous les raccordements
- les revêtements de sol
- les rideaux
- le mobilier intérieur
- le chauffe-eau

La commission « bâtiments » doit rapidement :

- régler le problème de l'implantation

- prévoir l'assainissement et l'électricité et l'ensemble des travaux à la charge de la commune.

Le chiffrage précis de l'opération n'est pas connu à ce jour.

Rencontre avec des représentants du Football Club de la Sévenne

Des remerciements sont adressés à la municipalité pour l'octroi de subventions.

Les représentants de l'association ont exposé à la municipalité leurs projets notamment la réfection totale de la pelouse, l'achat de cages amovibles et d'abri pour joueurs.

Une réflexion est en cours.

◆ Divers

Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives

Premier tour : 9 juin 2002

Horaires	1 ^{er} bureau	2 ^{ème} bureau
08H00 12H00	Renée PRAS	Christiane TERRIER
	Annie GODET	Didier CAMUZET
	Patrick ALLARD	Jean MIELCZAREK
12H00 15H00	Jean-Michel LUCAS	Gilbert NAVARRO
	Annie SYLVAIN	Edith AURIC
	Marie-Thérèse ODRAT	Guy DI RUZZA
15H00 18H00	Gilles BOURGUIGNON	Marie-Thérèse CARRET
	Alain CASTRO	Marielle MOREL
	Guy DI RUZZA	Didier BROUZES

Deuxième tour : 16 juin 2002

Horaires	1 ^{er} bureau	2 ^{ème} bureau
08H00 12H00	Renée PRAS	Christiane TERRIER
	Annie GODET	Jean MIELCZAREK
	Patrick ALLARD	Marielle MOREL
12H00 15H00	Jean-Michel LUCAS	Gilbert NAVARRO
	Annie SYLVAIN	Edith AURIC
	Marie-Thérèse ODRAT	Christiane BOREL
15H00 18H00	Gilles BOURGUIGNON	Marie-Thérèse CARRET
	Alain CASTRO	Annie SYLVAIN
	Didier CAMUZET	Christiane BOREL

ACCA : Association Communale de Chasse

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les chasseurs ont fait une demande auprès de la Mairie pour satisfaire leur recherche d'un terrain pour les activités de leur association.

Suite à cette demande, Monsieur le Maire a rencontré les responsables de l'entreprise Romet pour proposer

aux chasseurs un espace à l'entrée de la carrière actuellement terrain communal.
Une rencontre entre les 3 parties va avoir lieu prochainement.

Association : Un bouchon, un sourire

Cette association s'occupe de la collecte de bouchons plastiques pour le financement de fauteuils aux handicapés. Elle sollicite un rendez-vous auprès de la Municipalité, la commission CCAS est chargée de fixer une date.

Logement au groupe scolaire :

Madame Thérèse MARION-VEYRON, directrice de l'école élémentaire, quitte l'école de Chuzelles à la prochaine rentrée, le logement de fonction sera alors vacant.

Une réflexion s'impose pour l'utilisation future.

CAPV : Commission « voirie »

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a demandé à chaque commune membre de se positionner sur les choix qui peuvent être faits en matière de voirie, selon 4 propositions possibles.

Après lecture des 4 propositions et discussion, le Conseil Municipal pense que la solution n°3 est la moins mauvaise : la commune conserve l'entretien de sa voirie, seules les dépenses incombant à l'investissement sont transférées à la Communauté d'Agglomération.

Intervention Centre de Secours en avril 2002

8 interventions – 34.20 heures d'intervention – 27 personnes engagées.

Aménagement carrefour Boussole - RN.7

Une réunion avec des riverains, des représentants des municipalités de Seyssuel et Chuzelles, de la DDE, le conseiller général de Vienne Nord a eu lieu le 22 mai. Des propositions de travaux ont été faites et seront étudiées par les différentes parties.

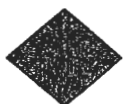
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



Dimanche 26 mai - Fête des mères



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

L'an deux mille deux, le 28 juin, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2002

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO
Mmes : AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

SECRETAIRE : A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2002 :

Approuvé à l'unanimité.

Cette recette sera imputée au compte 7028 de la section fonctionnement du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à encaisser cette recette.

◆ Délibérations

1 - Adhésion ADASEA

Madame Marie-Thérèse ODRAT, rapporteur, rappelle les objectifs du travail « Perspectives Agricoles » et expose le compte-rendu de sa rencontre avec l'ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des structures des Exploitations Agricoles de l'I sère)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte d'adhérer à la démarche « Perspectives Agricoles »,
- autorise le maire d'octroyer une subvention de 406 € H.T. à l'ADASEA pour la réalisation de ce travail.

Cette somme sera inscrite au Budget Supplémentaire de la commune ou par décision modificative.

2 - Produits Carrière ROMET :

Lors de la préparation du Budget Primitif, la commune n'avait pas eu connaissance de la redevance due par l'exploitation de la carrière ROMET.

Celle-ci s'élève pour les années 2000 et 2001 à 3 278,07 €.

3 - Approbation Comptes de Gestion 2001 :

Lecture est faite des comptes de gestion. Les résultats sont conformes avec les comptes administratifs.

Après délibération, le Conseil Municipal les adopte à l'unanimité.

4 - Décisions modificatives :

▪ Embauche jeunes :

Monsieur le Maire rappelle que l'embauche de 2 jeunes supplémentaires est prévue durant l'été. Il convient donc de prévoir une somme supplémentaire à la section de fonctionnement du Budget Communal d'un montant de 2 732,00 €.

▪ Préfabriqué école maternelle :

Monsieur le Maire rappelle qu'un préfabriqué double va être installé à l'école maternelle et qu'il y a lieu de prévoir des travaux préparatoires à l'installation (devis Conseil Général – devis ROMET – devis EDF – Sanitaires – Stores – Revêtement de sols – Extincteurs – etc...). Il convient donc de prévoir une somme supplémentaire à la section de fonctionnement du Budget Communal d'un montant de 33 198,00 € T.T.C.

• FAX :

En raison d'un matériel défectueux, Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acquérir un nouveau FAX plus performant. Il convient donc de prévoir une somme supplémentaire à la section Investissement du Budget Communal d'un montant de 808,00. € H.T.

• GRAVEUR :

Il est prévu d'acheter un graveur de C.D.ROM pour compléter le matériel informatique de la mairie. Il convient donc de prévoir une somme supplémentaire à la section Investissement du Budget Communal d'un montant de 153,00 € H.T.

• Régularisation de comptes :

Suite à des changements d'imputations au niveau de la Trésorerie de Vienne pour différents achats, il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

- logiciel cadastre : compte 205 au lieu de 2183
- honoraires pour plan topographique centre village : compte 2031 au lieu 2032

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour toutes ces décisions modificatives.

5 - Contrat d'entretien des poteaux d'incendie :

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de pouvoir procéder à l'étude et à la signature d'un contrat pour l'entretien des 56 poteaux d'incendie de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération à une prochaine séance du conseil municipal afin d'avoir des éléments comparatifs, étant donné que toutes les propositions ne sont pas en sa possession.

6 - Destruction tickets restaurant scolaire :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en raison du changement du prix des tickets repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2002/2003, il y a lieu de procéder à la destruction des tickets de l'année 2001/2002 numérotés de 9477 à 11000.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7 - Programme de voirie CAPV 2002 :

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés par l'intermédiaire de la CAPV pour l'année 2002 « travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale, marché SACER-DUMAS », le conseil municipal

approuve à l'unanimité la réalisation de travaux dans la limite d'un montant de 38 870,00 € T.T.C..

8 - Rétrocession parcelle terrain OPAC/Commune :

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin d'autoriser Madame la 1^{ère} Adjointe à procéder à l'étude et à la signature d'un acte de rétrocession de la parcelle de terrain A2574 pour partie et par l'OPAC de Vienne à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame la 1^{ère} Adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de cet acte.

9 - Convention Commune/Lotisseur :

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin d'autoriser Madame la 1^{ère} Adjointe à procéder à l'étude et à la signature d'une convention entre la commune et le lotisseur pour les modalités d'une servitude de passage tous usages sur les parcelles A2575 et A2574 pour partie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame la 1^{ère} Adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de cette convention.

10 - Régularisation cession terrain :

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin d'autoriser Madame la 1^{ère} Adjointe à procéder à la négociation pour régularisation et à la signature d'un acte de cession de la parcelle de terrain A2260 pour partie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame la 1^{ère} Adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de cet acte.

11 - Déclaration de Travaux Exemptés de Permis de Construire :

Concernant la mise à disposition de la commune des Services Extérieurs de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol (permis de construire, certificat d'urbanisme, etc....),

Madame la 1^{ère} Adjointe précise que le fait que les Déclarations de Travaux soient traitées par la commune, va faire gagner du temps au pétitionnaire. Il y a environ 25 à 30 déclarations par an.

Le maire, la 1^{ère} Adjointe en charge de l'urbanisme et une secrétaire ont suivi un stage de formation pour l'exécution de cette tâche.

Le coût supplémentaire des instructions de ces D.T. est justifié pour l'amélioration du service apporté aux chuzellois.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la 1^{ère} Adjointe, rapporteur, relatif aux diverses possibilités qui s'offrent à la commune pour l'exercice de sa compétence en matière d'instruction des dossiers relatifs à l'application du droit des sols,

Le conseil municipal, en application de l'article 10 de la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 modifiée, de l'article L 421-2-6 du code de l'urbanisme (article 61 de la Loi du 7 janvier 1983 et des textes subséquents), après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite la mise à disposition gratuite de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol (permis de construire, certificat d'urbanisme, permis de lotir, permis de démolir, etc...);
- précise que les déclarations de travaux exemptés de permis de construire ou déclarations de clôture seront instruites par l'adjoint communal délégué à l'urbanisme
- autorise le maire à signer la convention à intervenir entre l'état et la commune qui aura pour objet de définir les modalités à disposition de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère pour la mise en œuvre de cette compétence (application de l'article R.490-2 du code de l'urbanisme).

Cette convention sera applicable dès signatures à compter du 1^{er} septembre 2002.

12 - Collecte des ordures ménagères :

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-13 et suivants,
- Vu la circulaire n°NORINT0000249 C sur la gestion de l'élimination des déchets des ménagers,
- Vu l'étude de KPMG remise à chaque maire lors de la réunion du 10 juin 2002,
- Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois du 20 juin 2002 proposant aux préfets de déclarer au sein de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », la compétence pour la collecte des déchets ménagers et déchets assimilés et ce au bénéfice de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois est déjà compétente en matière de traitement de déchets et que la loi supprime la possibilité pour les communes de transférer la collecte et le traitement à deux groupements différents (transfert dit en étoile),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de transférer la collecte des ordures ménagères (collecte normale, sélective, points d'apport volontaires, déchetterie) à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et ce à compter du 1^{er} janvier 2003,
- accepte l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur 5 ans,
- autorise à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

13 - Bail précaire :

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le logement de la commune situé près du Mille Club sera loué à compter du 1^{er} juillet 2002 à un administré actuellement mal logé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention :

- autorise le maire à signer un bail pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} juillet 2002 pour aider ponctuellement une personne mal logée.

14 - Bail école :

Suite au départ d'une institutrice, le logement situé au 2^{ème} étage du groupe scolaire se libère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention :

- autorise le maire à conserver ce local en logement et à relouer si possible à des enseignants sachant que le statut de professeur des écoles n'engage pas la commune à une mise à disposition obligatoire de logement.
- autorise le maire à régulariser un bail d'habitation entre la commune et un preneur.

15 - Règles d'urbanisme :

Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs au maire afin de faire appliquer les règles d'urbanisme en particulier dans une zone N.A.l.r.i. et de mettre en œuvre tout moyen nécessaire y compris de saisir la justice avec toute aide extérieure telle que huissiers de justice, avocats, experts, etc....

16 - Eclairage public :

Le maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer la régularisation du contrat d'entretien du réseau

d'éclairage public communal actuellement confié à l'entreprise CHABUEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter une délibération lors d'une prochaine séance du conseil municipal et demande au maire d'obtenir d'autres offres de contrat afin de pouvoir effectuer des comparaisons.

17 - Départ en retraite :

En raison du départ à la retraite d'un agent et en remerciement des services rendus, la municipalité décide d'octroyer une somme destinée à l'achat d'un cadeau.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

18 - Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Pour appliquer la loi dite Chevènement et pour faire suite à la délibération du transfert de collecte à la C.A.P.V., compte-tenu des nouveaux éléments au sujet de la T.E.O.M., il convient d'annuler et remplacer la délibération du 24 mai 2002 fixant le produit de la T.E.O.M. à 47 200,00 €.

Le montant à prendre en compte pour 2002 est donc de : 81 235,00 € T.T.C.

- participation ONYX de 36 000,00 €
- participation SITOM de 32 000,00 €
- participation SYVROM pour collecte sélective de 13 235,00 €.

Il faut noter également qu'à compter du 1^{er} janvier 2003 et compte-tenu du transfert de compétences à la C.A.P.V., cette T.E.O.M. ne sera plus perçue par la commune mais par la C.A.P.V., sous réserve des modalités d'applications juridiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 13 pour et 5 abstentions pour le nouveau montant de la T.E.O.M.

19 - Nouvelle cotisation SYVROM :

Chuzelles étant passée de commune rurale à commune urbaine d'après un critère retenu par le SYVROM, le coefficient permettant de calculer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est passé de 1 à 1,4.

Monsieur le Maire pense qu'il convient d'adresser un courrier au SYVROM afin de contester le critère retenu et trouver d'autres critères qui permettent de revenir en arrière.

L'augmentation par habitant par an s'élève à 20,34 €.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la cotisation à verser au SYVROM est supérieure au montant prévu au Budget 2002. Il convient donc de délibérer afin de fixer le nouveau montant qui se décompose comme suit :

- Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) : 13 482,56 € T.T.C.
- Collecte sélective : 13 234,29 € T.T.C.

soit un total T.T.C. de 26 716,85 € au lieu de 23 744,37 € T.T.C. prévu initialement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité pour le nouveau montant de la cotisation au SYVROM et demande au maire de reprendre contact avec le SYVROM pour effectuer toutes démarches nécessaires afin de rester dans ce qui avait été prévu initialement.

◆ Comptes-rendus divers syndicats et commissions :

Commission fleurissement :

Le jury départemental du concours « campagne des villes et villages fleuris 2002 » sera sur la commune de Chuzelles le jeudi 11 juillet 2002 à 10h30, pour une visite de 30 minutes.

S.E.38 :

Le SE 38 a la compétence « Gaz ». Le syndicat signera donc la convention avec Gaz de France concernant l'arrivée du gaz à Chuzelles.

Commission restaurant scolaire :

Les différents points suivants ont été soulevés :

- constat dressé,
- visites et comparaison faites avec les restaurants scolaires voisins existants : Luzinay, Serpaize et Seyssuel.
- échange et avis du personnel intervenant au restaurant scolaire pour envisager des améliorations,
- propositions sur le volet nutritionnel,
- propositions d'amélioration des règles d'hygiène,
- système de tickets,

◆ **Divers :**

Nomination ATSEM :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ en retraite de Madame PRAS Michèle, Madame CHOLEZ Claire sera nommée à temps complet sur ce poste à compter du 1^{er} juillet 2002, d'autant plus qu'elle a réussi le concours d'A.T.S.E.M.

Intervention Centre de Secours en mai 2002 :

9 interventions – 27,80 heures d'interventions – 36 personnes engagées.

Convention prise en charge, capture et enlèvement des animaux :

La C.A.P.V. dotée de la compétence « participation à la gestion de la fourrière animale » a confié à la S.P.A. de LYON et du SUD-EST le soin d'assurer les obligations de cette fourrière.

**Le numéro d'urgence à appeler est le suivant :
04 78 38 71 72.**

Contournement ferroviaire de l'est lyonnais :

Lecture par Madame TERRIER d'une lettre de l'association FRACTURE adressant des remerciements suite à la chaîne humaine du 2 juin 2002.

Lecture également par Madame TERRIER d'une lettre de Sévenne Environnement informant de son retrait de l'association FRACTURE.

Extension Ecole :

Une réunion a eu lieu avec le cabinet COTTAZ-CORDIER pour envisager une mission de conception et réalisation au sujet de l'extension de l'école.

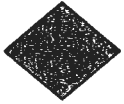
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire

G. BOURGUIGNON



Départ à la retraite de Michèle PRAS



COMMISSIONS COMMUNALES

Commission environnement

Ambroisie : Une mauvaise herbe qu'il faut détruire avant le 1^{er} août .

La présence de l'ambroisie est très importante dans les plaines de l'Isère Rhodanienne et les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois sont particulièrement sensibilisés à sa prolifération. Devant les graves allergies provoquées par cette plante des habitants sont contraints à quitter le secteur.

Il faut bien reconnaître que malgré toutes les actions de communication ou de sensibilisation engagées depuis plusieurs années, le phénomène ne cesse de s'accroître. Les surfaces sur lesquelles les collectivités peuvent agir (espaces publics, dépendances des chaussées, chemins ruraux...) restent relativement limitées par rapport à celles du milieu agricole.

Si les agriculteurs disposent de moyens, certes coûteux, pour lutter contre cette plante dans les chaumes et les jachères, ils semblent particulièrement impuissants dans les zones de culture du tournesol pour lequel une forte demande semble exister.

Cette plante annuelle sort de terre en mai, pousse lentement jusqu'à la fin juin puis rapidement la deuxième quinzaine de juillet.

D'une hauteur comprise entre 60 cm et 2 m, l'ambroisie pousse principalement sur les terres sans végétation à l'abandon ou en friche, le long des axes routiers et autoroutiers, mais aussi sur les chantiers, dans les lotissements et les jachères, dans les cultures légumières de pois et dans les champs de maïs, tournesol et soja.

Son aspect :

- ◆ Feuilles ou limbes : très découpées.
- ◆ Tige : aspect de candélabre à nombreuses branches
- ◆ Fleurs mâles : épis allongés, capitule orientée vers le bas. Fleurs femelles à l'aisselle des feuilles supérieures.
- ◆ Fruits : après fécondation, maturité en octobre-novembre
- ◆ Racine : grêle
- ◆ Le pollen est produit du 15 août à début octobre. Il est de petite dimension, hérissé d'épines, facilement aéroporté, il peut parcourir jusqu'à 100 km. 2,5 milliards de grains pourraient être émis par un seul pied en une journée.

Les troubles allergiques :

Les manifestations allergiques dues au pollen de l'ambroisie se traduisent par des symptômes variés

dont certains, très sévères, nécessitent une hospitalisation, on peut citer :

Des rhinites, des conjonctivites, de l'asthme, des laryngites, de l'eczéma, de l'urticaire, des vertiges, des malaises....

Il faut agir :

L'ambroisie doit être détruite avant qu'elle ne soit en fleurs.

La plante doit être éliminée :

- ◆ Par l'arrachage (avec port de gants)
- ◆ En semant des plantes non allergisantes (trèfle, luzerne) sur les zones non cultivées. Il ne faut jamais laisser de terre nue, et ne pas hésiter à enherber un terrain même provisoirement.
- ◆ Par un fauchage fin juillet répété fin août .

L'action des pouvoirs publics

Pour faire face à ce fléau, les pouvoirs publics ont décidé d'agir vigoureusement. Un véritable plan de lutte contre les ambrosies est engagé par le grand Lyon. Une vaste campagne de sensibilisation et d'information est lancée et relayée par les mairies auprès du public. Par ailleurs, plusieurs brigades de lutte sont spécialement créées et affectées à l'arrachage de l'ambroisie en particulier dans les terrains du domaine public.

Votre propre action

Nous sommes tous concernés.

Vous aussi vous devez participer activement à ce plan de lutte et compléter l'action entreprise par les collectivités :

- En signalant aux propriétaires des parcelles polluées et aux services de votre mairie, la présence et la localisation de cette plante dès que vous la rencontrez à partir du 15 juillet.
- En effectuant vous même son arrachage si elle se trouve sur votre propre terrain.

Seul les efforts de tous permettront d'obtenir un résultat.

Un dossier complet est disponible en mairie.

Centre communal d'action social **C.C.A.S**

Don du sang

Ce 17 juin, l'Etablissement Français du Sang organisait au Mille Club, une collecte pour venir en aide aux personnes ayant besoin d'une transfusion.

Depuis plus de 10 ans, le don du sang ne se pratiquait plus sur notre village. Il nous a semblé important de le rétablir afin de rassembler celles et ceux désirant y participer.

Pour ce nouveau départ, ce ne fut pas trop mal :

- 9 nouveaux donneurs se sont présentés
- 33 donneurs au total ont été accueillis

Il doit être possible de faire mieux !

Pour cela nous comptons sur vous tous. Une prochaine collecte est envisagée courant novembre.

Au nom de toutes les malades et accidentés, nous tenons à remercier très sincèrement les volontaires qui ont participé à ce don, par une très chaude fin d'après-midi de juin, pour sauver une vie.

Fêtes et sport

21 juin : fête de la musique

Le vendredi 21 juin a eu lieu la 1^{er} fête de la musique à Chuzelles.

Celle-ci s'est déroulée conjointement avec l'association des classes en 2. Pendant leur traditionnel défilé, accompagné par les mamies roulantes d'Artas, la chorale de Chuzelles a présenté quelques chants sur les marches de la mairie.

Au retour des « classards » tout le monde s'est dirigé vers le Mille-Club où une scène était dressée. Les écoles de musique de Seyssuel-Chuzelles et de Luzinay nous ont montré le talent de leurs jeunes élèves devant un nombreux public. Le 5-7 Jazz Band a pris la suite puis un groupe de passage nous a fait la surprise d'une visite.

Vers 22h30 les feux de la St Jean ont illuminé la soirée et l'animation a duré jusqu'à 1h du matin autour de la buvette et des grillades des classes en 2.

Un remerciement à tous les musiciens et au travail des classards.

Ecoles

En cette fin d'année scolaire nous nous sommes réunis :

- le 18 juin pour fêter le départ de Michèle PRAS, ATSEM à l'école maternelle. Michèle a suivi avec attention deux générations de chuzellois pendant ses 30 ans d'activité sur la commune. Nous lui avons souhaité une retraite heureuse entourée de toute sa famille.
- Le 24 juin autour de l'équipe pédagogique pour remercier les institutrices qui partent cet été, et plus particulièrement Thérèse MARION-VEYRON, directrice de l'école élémentaire qui nous quitte après 9 ans à l'école de Chuzelles, pour se rapprocher de sa famille et de ses montagnes...nous lui souhaitons une très bonne rentrée dans sa future école.

Ouverture d'une classe en maternelle.

Une ouverture de classe en maternelle aura lieu à la rentrée prochaine 2002/2003.

Notre école bénéficiera de 4 classes maternelles. Pour cela une création de locaux était indispensable. Au mois de septembre un préfabriqué supplémentaire, installé dans la cour de l'école maternelle, accueillera les enfants dans de bonnes conditions.

Le bâtiment est loué au conseil général qui en assurera la livraison et le montage, mais son installation est à la charge totale de la commune. Pour mener à bien cette implantation, il nous faut accomplir tous les travaux de raccordement aux différents réseaux (eau, électricité), équiper les locaux en sanitaires, revêtement de sol, rideaux et mobiliers scolaires.

L'estimation de l'ensemble de ces dépenses s'élève à 30000€. La commune doit trouver cette somme dans son budget, ce qui entraînera le report de certains projets, l'école étant une priorité pour l'équipe municipale.

Voirie

Comme chaque année la commune engage un programme de voirie pendant la période chaude.

Les revêtements des routes ou voies communales peuvent être de plusieurs natures :

- De type enrobé à chaud, soit un béton bitumineux mis en place sur une épaisseur de 5 à 7 cm à l'aide d'un finisseur
- Un revêtement en émulsion de type bi-couche avec gravillons pour constituer une armature et une protection contre les projections du liquide sur les carrosseries
- Des emplois manuels et partiels correspondant à des réparations ponctuelles de trous en formation, fissures, de dégâts causés par les conditions climatiques ou à un usage anormalement important. Ces emplois sont fait chaque année sur la totalité de la commune avec une grosse intervention aux beaux jours (juin) et une 2^{ème} intervention de suivi avant l'hiver.

Sécurité

La sécurité doit être prise en considération sous 2 aspects :

- De l'utilisateur qui met sa vie et celle des autres en danger s'il ne respecte pas la signalisation, le code de la route et l'état des lieux

- Des employés communaux et des ouvriers travaillant sur ces voies .

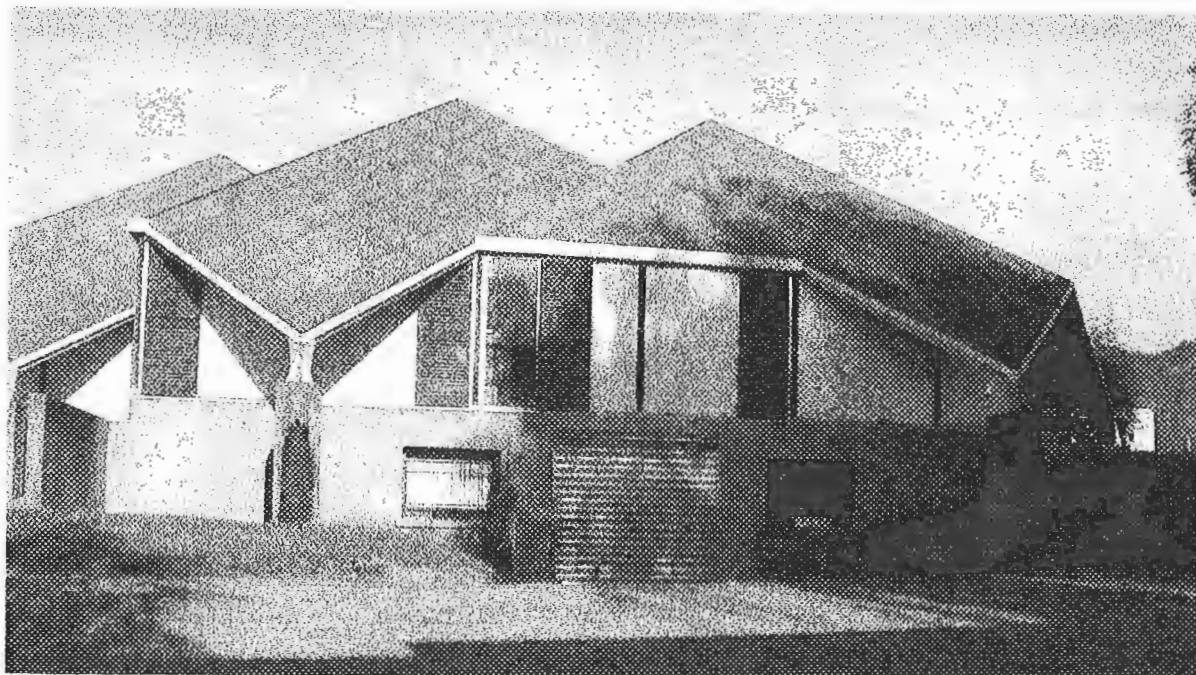
Travaux

Travaux d'entretien de la voirie en cours :

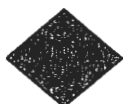
- Réfection en enrobé du revêtement de la voie communale n°5B (Grange neuve) après le passage de l'assainissement.
- Réfection en mono-couche de la voie communale n°5A pour partie (des Pins à la combe)
- Tracés de lignes blanches , marquage au sol d'un stop au stade, balisage de la route des Serpaizières
- Fauchage des routes et chemins
- Tonte et arrosage du stade

Sur les bâtiments communaux, nous entreprenons :

- L'installation des volets roulants côté est des classes élémentaires de l'école et d'un rideau métallique au centre aéré
- La rénovation au stade par la pose de filets de protection côté sud



Rideau métallique au centre aéré



PÊLE - MELE

Piscine de Villette de Vienne

Horaire d'ouverture juillet – août 2002

◆ Lundi	de 11h00 à 19h45
◆ Mardi	de 11h00 à 19h45
◆ Mercredi	de 11h00 à 19h45
◆ Jeudi	de 11h00 à 19h45
◆ Vendredi	de 11h00 à 19h45
◆ Samedi	de 11h00 à 19h45
◆ Dimanche	de 10h00 à 18h45

Tarifs

◆ Enfants	: entrée	: 2.80€
	: carte de 10 entrées	: 18.00€
◆ Adultes	: entrée	: 3.80€
	: carte de 10 entrées	: 30.00€

Gendarmerie Nationale Chasse sur Rhône

447 route de VIENNE
38670 Chasse sur Rhône
TEL : 04 37 20 12 80

Nouveaux horaires de la gendarmerie

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au samedi :	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Dimanches et jours fériés :	9h00 - 12h00 15h00 - 18h00

Contournement Ferroviaire Est Lyonnais

Réunion publique d'informations du mardi 02 juillet 2002 à 20h00 Salle polyvalente de Luzinay

Cette première réunion était constituée d'une majorité de maires de la vallée de la Sévenne, à laquelle s'étaient joints Mr G. EUDELIN Conseiller Régional et Général du canton Vienne nord, Mr C. TROUILLER Président de la CAPV, Mr M. FORISSIER Président du collectif d'élus P.A.R.F.E.R, Mr P. CHAUMARTIN représentant Mr J. REMILLER Député Maire de Vienne, Mr JP. RIOULT Maire de Chasse.

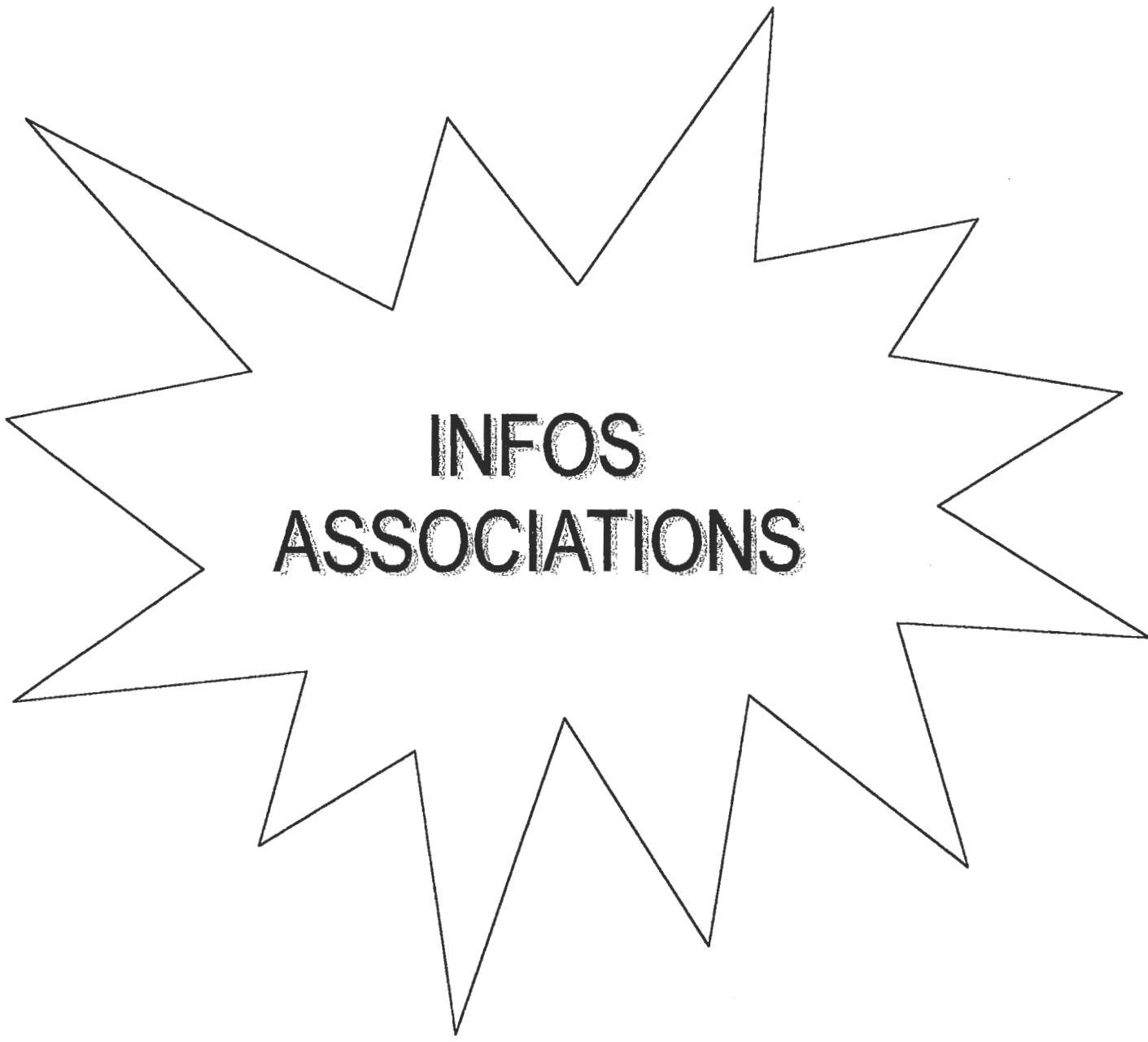
Devant plus de 250 participants les intervenants ont apporté leurs témoignages sur un plan général et également au niveau de leur commune respective.

Cette réunion a permis de conforter une solidarité déjà existante et de mettre l'accent sur un rassemblement de bonnes volontés sans lesquelles rien n'est possible.

13 juillet 2002

Un grand feu d'artifice est organisé à Luzinay le 13 juillet par les communes de Chuzelles et de Luzinay, auquel vous êtes invités.

A partir de 14h au stade, un concours de pétanque est prévu, suivi d'un repas champêtre puis d'un bal. Vous pouvez réserver votre repas avant le 09 juillet au Bar Tabac Faure à Luzinay.



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

SOU DES ECOLES

Bilan des activités réalisées pour l'année scolaire 2001-2002 :

Mercredi 31 Octobre 2001 :
Organisation de la fête d'HALLOWEEN

Dimanche 02 Déc. 2001 :
Innovation du SOU avec repas moules -frites. Merci à toutes les personnes du village qui ont participé.

Samedi 08 Décembre 2001 : Participation à la fête organisée par la mairie de Chuzelles. Un grand succès pour ce premier 8 décembre. Nous distribuons gratuitement des marrons chauds et tenions la buvette. Nous avons également encadré le défilé des lampions

Mars 2002 :
Traditionnelle fête de CARAMENTRAN et tombola. Le soleil était au rendez-vous pour la fête du printemps.

Décembre 2001 : Le SOU DES ECOLES a offert un spectacle de Noël de la Compagnie SAC A SONS aux enfants des classes maternelles et primaires. Puis ce fut à leur tour de réjouir parents et familles, en entonnant des chants pour le plaisir de nos oreilles. Le Père Noël, fidèle au rendez-vous, est alors arrivé en moto, pour offrir cadeaux et papillotes. Comme de coutume, tous les parents ont pu se retrouver et discuter auprès de la buvette

22 Juin 2002 : KERMESSE. Les danses des maternelles ont été suivies d'une copieuse paella. Les classes de primaire reprenaient ensuite quelques chants du conte musical. Sous un soleil torride stands, château gonflable et jeux en bois vous attendaient. Nous avons à cette occasion remercié Mme MARION-VEYRON pour son travail auprès des enfants de CHUZELLES, et fêté le départ à la retraite de Michèle PRAS, assistante maternelle depuis de nombreuses années dans notre village.

Mercredi 12 Juin 2002 : Conte musical. Un magnifique spectacle présenté par l'ensemble de l'école élémentaire. Cet « arbre sans lumière » a attiré des foules.. Les enfants ayant dû faire 2 représentations, le sou leur offrit à tous un repas pique-nique et organisait à cette occasion une buvette. Nous remercions chaleureusement les maîtresses pour ce magnifique spectacle.

Nous vous rappelons que les activités organisées par le SOU DES ECOLES ont pour but d'apporter un plus dans la scolarité des enfants. Les enseignants peuvent ainsi améliorer le quotidien des classes en organisant des sorties (visite de parc animalier, musées, sorties en montagne...) des spectacles. Votre participation à tous, lors de ces manifestations est indispensable.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu **le 04 Octobre 2002.**

Les « anciens » commencent à nous quitter car leurs enfants entrent au collège et nous regrettons de ne pas avoir de nouveaux parents pour nous aider. Nous vous proposons de venir, à l'occasion de cette assemblée générale, nous rencontrer afin de nous apporter votre soutien et de nouvelles idées.

LE SOU DES ECOLES



CENTRE 1000 LOISIRS

ASSOCIATION LOI 1901 - AGRÉMENT MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CHUZELLES

04 74 57 41 74

CENTRE DE LOISIRS DE 4 à 14 ANS



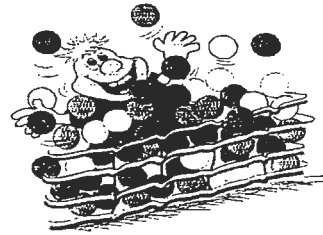
Ouvert Les vacances scolaires de 7H30 à 18 H

Les Mercedes de 7H30 à 18 H

EN JOURNÉE OU DEMI-JOURNÉE

ACCUEIL DES ENFANTS DES COMMUNES DE

CHUZELLES - VILLETTE DE VIENNE - LUZINAY - SERPAIZE



ACTIVITÉS extra scolaire - INSCRIPTIONS EN SEPTEMBRE

ADULTES A CHUZELLES



LE MERCREDI DE 20H A 21H30 **COURS DE YOGA** avec ANNIE PAIN

LE VENDREDI deux fois par mois de 19H30 à 23H

COURS DE THÉÂTRE Nicolas CRESPIN



STAGE D'ART PLASTIQUE ENFANTS ET ADULTES

MODELAGE - DESSIN - DÉCOUPAGE - SCULPTURE



ENFANTS ET ADOS

COURS DE THÉÂTRE A CHUZELLES

DE 8 ANS à 16 ANS deux cours AVEC NICOLAS CRESPIN

COURS THÉÂTRE A LUZINAY

deux cours le mercredi à partir de 18 h ,

COURS DE THÉÂTRE ADOS A LUZINAY

JEUDI à partir de 18 h



POURQUOI LE THÉÂTRE ...

LE THÉÂTRE EST UN MOYEN DE DÉCOUVERTE ET D'EXPLORATION DE SOI-MÊME ET DES AUTRES, ET UNE passion que je souhaite partager avec toutes personnes curieuses, et attirées par cet art, qui mène à différents chemins que j'aime parcourir durant une saison d'atelier théâtre :

FAIRE TRAVAILLER SON IMAGINAIRE, DÉVELOPPER SA SENSIBILITÉ, S'ÉCOUTER ET SURTOUT ÉCOUTER LES AUTRES,
APPRENDRE A MIEUX CONNAÎTRE SON CORPS, SE RETROUVER FACE A UN COLLECTIF ET TENTER DE SY FONDRE AVEC AISANCE,
ACQUÉRIR UNE RIGUEUR NÉCESSAIRE A CETTE PRATIQUE, DÉCOUVRIR DIFFÉRENTES FORMES DE LANGAGE. (le geste, la parole, le rythme, l'espace)
PARTICIPER A UNE AVENTURE HUMAINE AVEC COMME "CERISE SUR LE GÂTEAU" UN SPECTACLE REFLÉTANT LE TRAVAIL FOURNI DURANT L'ANNÉE ET BIEN ENTENDU, DU PLAISIR, DU PLAISIR ET ENCORE DU PLAISIR
NICOLAS CRESPIN

Bulletin tiré à 770 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°60 Dépôt légal – juin 2002